

Technicien conseil en comptabilité et gestion agricoles

RNCP40626 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	210, 210n
Formacode(s)	21052, 32663
Code(s) ROME	A1301
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
EPLEFPA DU BOURBONNAIS	19030094700016	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA DE DANNEMARIE - BESANCON	19251263000018	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA - LYCEE ALPHONSE DEFUMADE	19230030900015	Former et organiser l'évaluation
MFREO INSTITUT RURAL DES MAUGES	78612761300010	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien conseil en comptabilité gestion agricoles accompagne les agriculteurs dans leurs démarches administratives.

À l'heure où l'agriculture se complexifie, il est un partenaire privilégié de l'exploitant. Il appuie le chef de l'entreprise agricole dans la définition d'un projet pour son exploitation.

Le technicien conseil en comptabilité gestion agricoles travaille le plus fréquemment dans un centre de gestion, en agence comptable privée, dans une administration publique, dans une coopérative ou dans une banque.

Il manage l'équipe d'aides-comptables et de comptables et travaille en étroite collaboration avec les services spécialisés en matière juridique, réglementaire et fiscale.

ACTIVITÉS VISÉES

- Réalisation des opérations comptables, de l'enregistrement au résultat, et des déclarations fiscales et sociales
- Analyse comptable, fiscale, technico-économique et sociale de l'exploitation par l'approche globale de l'exploitation
- Présentation des résultats à l'exploitant et des conseils adaptés, et prise en compte des projets de l'exploitant
- Développement d'une dimension commerciale, relationnelle et organisationnelle

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Réaliser les opérations comptables, de l'enregistrement des écritures à l'élaboration du résultat
- Réaliser les déclarations fiscales et sociales d'une exploitation agricole
- Produire, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, une analyse globale en utilisant les documents élaborés

spécifiques à l'exploitation

- Participer au développement de son service

Blocs de compétences

RNCP40626BC01 — Réaliser les opérations comptables, de l'enregistrement des écritures à l'élaboration du résultat

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser les opérations comptables courantes
- Réaliser la clôture de l'exercice comptable
- Produire les documents de synthèse comptable
- Vérifier la clôture et la sincérité de la comptabilité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve écrite portant sur une étude de cas, évaluation en situation professionnelle ou oral de pratique explicitée. (Commune aux blocs 1 et 2).

Le candidat établit un bilan, un compte de résultats et les soldes intermédiaires de gestion d'une exploitation. Il détermine ensuite le résultat fiscal de l'exploitation en fonction de l'option choisie et justifiée.

RNCP40626BC02 — Réaliser les déclarations fiscales et sociales d'une exploitation agricole

LISTE DE COMPÉTENCES

- Assurer le suivi fiscal du dossier (fiscalité directe et indirecte)
- Élaborer une liasse fiscale en conformité avec la législation et le régime fiscal choisi
- Élaborer les déclarations administratives reliant les lois comptables, fiscales et sociales

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve écrite portant sur une étude de cas, évaluation en situation professionnelle ou oral de pratique explicitée. (Commune aux blocs 1 et 2).

Le candidat établit un bilan, un compte de résultats et les soldes intermédiaires de gestion d'une exploitation. Il détermine ensuite le résultat fiscal de l'exploitation en fonction de l'option choisie et justifiée.

RNCP40626BC03 — Produire, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, une analyse globale en utilisant les documents élaborés spécifiques à l'exploitation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Schématiser le fonctionnement de l'exploitation
- Définir des objectifs de progrès et les démarches à entreprendre
- Optimiser les choix sociaux et fiscaux de l'adhérent ou du client en fonction de ses projets
- Élaborer le document de synthèse (dossier de gestion)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve écrite portant sur une étude de cas, évaluation en situation professionnelle ou oral de pratique explicitée.

Le candidat doit proposer une analyse globale de l'exploitation support pour proposer le dossier de gestion (il pourra s'agir de la même exploitation que dans l'épreuve 1). Il devra proposer des axes de progrès.

RNCP40626BC04 — Participer au développement de son service

LISTE DE COMPÉTENCES

- Présenter le dossier de gestion à un adhérent ou un client
- Assurer une relation de conseil auprès des adhérents ou clients
- Organiser ses activités et celles de son équipe en fonction des objectifs de sa structure

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve orale de 1/2 heure s'appuyant sur le dossier de gestion élaboré en épreuve 2 ou sur un dossier de gestion réalisé au cours de sa période de stage, ou évaluation en situation professionnelle.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Les centres de gestion agricoles

- Les agences comptables privées
- Les établissements publics (ADASEA, DDA...)
- Les coopératives agricoles
- Les banques qui possèdent un service spécifique destiné aux agriculteurs

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- en centres de gestion : Conseiller analyste ou Comptable conseil
- en agences comptables privées : Conseiller ou Comptable
- pour les administrations : Agent administratif, animateur-conseil, Contrôleur
- en coopératives agricoles : Comptable
- pour les banques : Chargé de clientèle agricole

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Conformément à l'article D. 811-167-3-1 du code rural et de la pêche maritime, lorsque le certificat de spécialisation agricole est demandé par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue, les candidats doivent justifier lors de leur entrée en formation :

Soit de la possession de l'un des diplômes figurant sur la liste ci-après :

- du brevet de technicien supérieur agricole option analyse et conduite de systèmes d'exploitation ;
- du brevet de technicien supérieur agricole option productions animales ;
- du brevet de technicien supérieur agricole option viticulture oenologie ;
- du brevet de technicien supérieur agricole option productions aquacoles ;
- du brevet de technicien supérieur agricole option agriculture des régions chaudes ;
- du brevet de technicien supérieur agricole option technologies végétales ;
- du brevet de technicien supérieur agricole option productions horticoles,

Soit de la possession d'un diplôme obtenu en France ou à l'étranger autre que ceux figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option, de niveau au moins équivalent et en rapport avec les diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option ;

Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option. Ils doivent satisfaire aux évaluations de prérequis organisées par le centre.

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt/directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt détermine la recevabilité des justificatifs présentés.

Pour les candidats ne répondant pas aux conditions énumérées ci-dessus, une décision dérogatoire à l'entrée en formation pour le certificat de spécialisation option « collecte de grains et distribution d'agrofouritures » peut être prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt/directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3-2 du code rural et de la pêche maritime.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Les membres du jury sont choisis paritairément parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 082 €
Selon la branche	6 500 € – 8 711 €
Prise en charge	Branches concernées
8 082 €	Valeur par défaut · 207 branches
8 711 €	CPNE des centres de gestion agréés et habilités agricoles, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés
8 300 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande
7 700 €	CPNE de la branche des experts comptables et commissaires aux comptes
7 200 €	CPNEFP de la Branche des Caisses régionales de Crédit Agricole et autres organismes
6 500 €	CPNE Branche Caoutchouc

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2028
Date de dernière délivrance possible	30/06/2030

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP2296

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40626/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	8 400 €
Durée	1645 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	3
Organismes gestionnaires (CFA)	3
Organismes formateurs	3
Régions couvertes	3
Départements couverts	3
Organismes certifiés Qualiopi	3
Sessions	de 09/2026 à 09/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).